

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Joseph de Charlerai
diurson

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **26 FEV. 2015**

Mellot Marie-Guy
Greffier assumé

F
IV***15034609***N° d'entreprise : **429.412.763**

Dénomination

(en entier) : **Auc Chênes de Mambré**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association sans but lucratif**Siège : **rue Albert, 33 7540 Kain****Objet de l'acte** : **Décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration**

Nomination des administrateurs

Représentation générale

Gestion journalière

L'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 10 mai 2014, valablement constituée, a pris les résolutions suivantes :

A la majorité de 9 voix et une abstention, chaque administrateur s'abstenant en ce qui le concerne, les mandats d'administrateurs de :

- Francis Dermaux, né à Mouscron, le 31/12/42, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33
 - Jacqueline Desreumaux, née à Mouscron, le 15/08/44, domiciliée à 7540 Kain, rue Albert, 33
 - David Dermaux, né à Mouscron, le 18/08/73, domicilié à 7543 Mourcourt, rue du Vieux Comté, 2
 - Chantal Parent, née à Tournai, le 13/12/64, domiciliée à 7500 Tournai, Boulevard Léopold, 73
 - Alain Gaillet, né à Blandain, le 02/03/48, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33
- sont respectivement renouvelés pour une durée de trois ans prenant cours le 24 avril 2013.

Le mandat conféré aux administrateurs porte sur tous les actes relatifs à l'association sauf ceux qui sont réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Les administrateurs agissent, sauf délégation de pouvoirs, collégialement.

Le conseil d'administration se réunit immédiatement et adopte les résolutions suivantes:

- Est renouvelé pour une durée de trois ans prenant cours le 24 avril 2013 le mandat de Francis Dermaux, né à Mouscron, le 31/12/42, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33, comme personne habilitée à représenter l'association en qualité d'organe dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, en agissant individuellement,
- Sont renouvelés pour une durée de trois ans prenant cours le 24 avril 2013 les mandats de délégués chargés de la gestion quotidienne de :

Francis Dermaux, né à 7700 Mouscron, le 31/12/42, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33 et
Philippe Dermaux, né à 7700 Mouscron, le 13/05/65, domicilié à 7700 Mouscron, rue du Patronage, 27.

Les délégués agissent individuellement en qualité d'organes chargés de la gestion quotidienne de l'association. Les actes de gestion journalière sont ceux qui ne sont que l'exécution journalière de la ligne de conduite décidée par le conseil d'administration et qui doivent être réalisés régulièrement pour assurer la bonne marche des activités déployées par l'association.

Le secrétaire,
Alain Gaillet.

Le président,
Francis Dermaux

Extrait certifié exact,
Pour l'ASBL, Francis Dermaux, administrateur chargé de la représentation générale de l'association.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2015 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Modification des statuts

L'assemblée générale extraordinaire de l'association qui s'est tenue le 25 octobre 2014, valablement constituée, a pris la résolution suivante :

A l'article 3 des statuts, il est proposé d'ajouter la phrase suivante après le premier paragraphe : « Elle assure également la distribution gratuite de denrées alimentaires aux plus démunis ».

La proposition est acceptée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

L'article 3 des statuts, modifié, se présente donc comme suit :

« L'association a pour but de procurer un accueil, un hébergement limité dans le temps ou de longue durée et un accompagnement psychosocial à des personnes en difficultés, afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.

Elle assure également la distribution gratuite de denrées alimentaires aux plus démunis.

L'association peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire.

Elle peut accomplir toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à son but social.

Elle peut aussi créer et gérer tout service ou toute institution afin de réaliser son but social ».

Le secrétaire,
Alain Gaillet.

Le président,
Francis Dermaux

Extrait certifié exact.

Pour l'ASBL,

Francis Dermaux, administrateur chargé de la représentation générale de l'association.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2015 - Annexes du Moniteur belge